



## Falsification signature bon de livraison

-----  
Par francois82

bonjour,

la société GLS a fait soit disant la livraison (fausse signature et la personne à l'adresse indiquée travaillait ce jour là à plus de 30 kms (attestation de son employeur).

Donc aujourd'hui la société nous réclame le paiement (par internet on paye d'abord ?) et nous avons jamais été livré. Donc si je comprends bien votre réponse je n'ai pas eu les verres, le livreur a fait une fausse signature, il a déposé le carton en pleine campagne devant la boîte aux lettres et un voisin l'a pris.... donc j'ai rien à faire et je dois payer Bizarre comme réponse  
Merci

-----  
Par morobar

Bonjour,

(nous avons envoyé qu'un bon à tirer et un devis avec mention bon pour accord

Donc une commande en bonne et due forme.

Je ne vois pas ce que vous pouvez envoyer de plus pour matérialiser votre accord;

Quel est la marche à suivre

Nier la réception et la validité de la signature non reconnue. C'est à l'expéditeur de mener l'enquête auprès de son transporteur.

Mais de vous à moi, avec ma longue expérience (des millions d'envois livrés), le colis a été déposé par le livreur sans avis de passage, et quelqu'un dans le secteur s'est emparé de l'envoi.

-----  
Par francois82

Donc si je comprends bien votre réponse même si elle est bizarre :

1) je n'ai pas eu les verres,

2) le livreur a fait une fausse signature, il a déposé le carton en pleine campagne devant la boîte aux lettres et un voisin l'a pris....

apparemment c'est pas la première fois que la société de livraison agit de la sorte

3) j'ai rien à faire, j'ai pas les verres et je dois payer 240? !!

4) je demande une vraie réponse et pas du blabla, juste quel recours j'ai ou vaut il mieux que je paye et puis au revoir puisque c'est la bataille du pot de fer contre le pot de terre

Merci

-----  
Par morobar

Manifestement ce n'est pas la courtoisie qui vous étouffe, ni le sens de la lecture.

Je ne vais pas me répéter jusqu'à plus soif au bénéfice d'un individu qui ne lit même pas la réponse qu'il cherche.

-----  
Par francois82

merci mais votre réponse ne m'amène rien de plus que je sais déjà, je demande quel recours j'ai; et simplement s'il vaut mieux que je perde 240? car je n'aurais pas gain de cause !!!!!

cordialement

-----  
Par morobar

Et pourtant elle est claire et à votre avantage.

"Nier la réception et la validité de la signature non reconnue. C'est à l'expéditeur de mener l'enquête auprès de son transporteur. "

Mais vous avez raison, si elle ne vous convient pas, vous payez l'expéditeur et vous faites votre affaire avec l'entreprise de transport au titre de sa responsabilité civile, ou avec le livreur au titre de sa responsabilité pénale.

-----  
Par francois82

ok merci de votre réponse

j'avais pas tout compris

cordialement